

A

nnexe III

HORAIRES D'ENSEIGNEMENT

Unités de formation	Première année		Deuxième année	
	Horaire hebdomadaire	Volume annuel (à titre indicatif)	Horaire hebdomadaire	Volume annuel (à titre indicatif)
Étude et veille commerciales internationales				
Étude et veille des marchés étrangers	4 + (2)	216		
Informatique commerciale	0 + (3)	108		
Vente à l'export				
Prospection et suivi de clientèle	2 + (2)	144	2 ¹	72
Communication et management interculturels	2	72		
Négociation vente			3 ² + (2)	108
Négociation vente en LVE			2 ³	72
Gestion des opérations d'import-export			5 + (2)	252
Langues vivantes étrangères				
Langue vivante A	2 ⁴ + (1)	108	2 + (1)	108
Langue vivante B	2 ⁵ + (1)	108	2 + (1)	108
Culture générale et expression	1 + (1)	72	1 + (1)	72
Environnement économique et juridique	6	216	6	216
TOTAL	19 + (10)	1 044⁶	21⁷ + (7)	1 044⁸
Enseignement facultatif				
Langue vivante C	2		2	
Aide au partenariat et à la mobilité	2		2	
Accès des étudiants aux ressources informatiques et documentaires de l'établissement	3		3	

1 - A regrouper sur le premier semestre, et si nécessaire en demi-classe.

2 - Dont 2 heures en co-enseignement avec la négociation vente en langue étrangère c'est à dire assurées conjointement par le professeur en charge de l'enseignement de négociation-vente et des professeurs en charge des enseignements de langue vivante de spécialité.

3 - Pour chacune des langues de spécialité offertes par l'établissement.

4 - 3 heures pour les élèves issus de terminale STG ou de baccalauréat professionnel.

5 - 3 heures pour les élèves issus de terminale STG ou de baccalauréat professionnel.

6 - Ces horaires incluent les semaines de stage obligatoire en entreprise.

7 - Compte tenu des 2 heures de co-enseignement en négociation-vente en langue étrangère.

8 - Ces horaires incluent les semaines de stage obligatoire en entreprise.

Annexe IV

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BTS COMMERCE INTERNATIONAL À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, voie de l'apprentissage dans un établissement habilité, voie de formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation profession- nelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé Enseignement à distance Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expression	U1	5	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E2 Langues vivantes étrangères Sous-épreuve : Langue vivante étrangère A	U21	5	écrite orale	3 h 20 min*	CCF 4 situations d'évaluation		écrite orale	3 h 20 min*
Sous-épreuve : Langue vivante étrangère B	U22	5	écrite orale	3 h 20 min*	CCF 4 situations d'évaluation		écrite orale	3 h 20 min*
E3 Environnement juridique et économique	U3	5	écrite	4 h	CCF 3 situations d'évaluation		écrite	4 h
E4 Étude et veille commerciales Sous-épreuve : Analyse diagnos- tique des marchés étrangers	U41	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		écrite	3 h
Sous-épreuve : Exploitation du système d'information	U42	2	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale et pratique	30 min
E5 Vente à l'export Sous-épreuve : Prospection et suivi de clientèle	U51	3	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		écrite	3 h
Sous-épreuve : Négociation vente en langue vivante étrangère	U52	3	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		orale	40 min* + 40 min
E6 Gestion des opérations d'import-export Sous-épreuve : Montage des opérations d'import-export Sous-épreuve : Conduite des opérations d'import-export	U61	4	écrite	4 h	écrite	4 h	écrite	4 h
	U62	2	orale	30 min	orale	30 min	orale	30 min
Épreuve facultative EF1 Langue vivante étrangère C (1)	UF1		orale	20 min**	orale	20 min**	orale	20 min**

(voir notes page suivante)

Les langues vivantes autorisées pour cette épreuve sont fixées par la note de service n° 2006-107 du 29 juin 2006.

* durée de préparation.

** + 20 minutes de préparation.

(1) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

A n n e x e VI

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Brevet de technicien supérieur commerce international (arrêté du 3 septembre 1997)		Brevet de technicien supérieur commerce international à référentiel commun européen (défini par le présent arrêté)	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 Français	U1	E1 Culture générale et expression	U1
E2 Communication en langues vivantes étrangères - LVE A - LVE B	U21 U22	E2 Langues vivantes étrangères - LVE A - LVE B	U21 U22
E3 Économie et droit	U3	E3 Environnement juridique et économique	U3
E4 Stratégies, opérations, gestion en commerce international*	U4	Analyse diagnostique des marchés étrangers + Montage des opérations d'import- export	U41 + U61
E5 Conduite et présentation des activités en commerce international	U5	Conduite des opérations d'import- export	U62
E6 Exploration de marché(s) étranger(s)	U6	Prospection et suivi de clientèle	U51
EF1 LVE C	UF1	EF1 LVE C	UF1

* Le report de la note de U4 concerne U41 et U61 : U41 et U61 recevront le même report de note.

Aucune équivalence n'est donnée pour les épreuves suivantes du nouveau BTS commerce international à référentiel commun européen :

- Sous-épreuve : Exploitation du système d'information (U42)

- Sous-épreuve : Négociation vente (U52)